



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques**

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(L.181-10-1 du Code de l'environnement)**

Projet éolien d'Auzelon

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société BORALEX AUZELON

Date, objet et conduite de la consultation : est soumise à consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société BORALEX AUZELON pour exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Angel et Saint-Victor (03). Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

La consultation, d'une durée de trois mois, aura lieu du jeudi 2 juillet 2026 au vendredi 2 octobre 2026 inclus.

Elle sera conduite par M. Jean-Louis DUGNE désigné en qualité de président de la commission d'enquête, ainsi que M. Patrick HAASZ et M. Michel TELLIER désignés en qualité de commissaires enquêteurs titulaires. En cas d'empêchement, un de ces derniers sera remplacé par M. Dominique FREYLONGE désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition et consultation du dossier : Dès le début de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable sur le site Internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7363>

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Des renseignements relatifs au projet pourront être demandés auprès de Mme Charlotte VERDIER, cheffe de projet de la société BORALEX AUZELON, à l'adresse suivante : charlotte.verdier@boralex.com

Modalités de participation du public : Pendant la durée de la consultation, des observations pourront être formulées sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7363>, et/ou par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7363@registre-dematerialise.fr.

Toute personne intéressée ayant des observations ou des propositions à présenter, pourra également, pendant toute la durée de l'enquête, les formuler par lettre transmise à l'attention de M. DUGNE, président de la commission d'enquête, à l'adresse des mairies sièges de l'enquête : Mairie de Saint-Angel – 10 place de la Mairie – 03170 SAINT-ANGEL ; Mairie de Saint-Victor – 7 Rue André Gide – 03410 – SAINT-VICTOR.

Ainsi que par courrier postal adressé à la Direction de la coordination des Politiques Publiques – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, à l'attention de M. DUGNE – Commissaire enquêteur, 2 rue Michel de l'Hospital – 03000 – Moulins sur Allier.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations et propositions remises par écrit ou formulées oralement aux commissaires enquêteurs ou adressées par voie postale seront consignées par ces derniers sur le site dédié à la consultation.

La commission d'enquête organisera, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, deux réunions publiques sur le territoire de la commune de Saint-Angel et Saint-Victor :

- réunion d'ouverture, le jeudi 16 juillet, de 18 h à 20 h, à Saint-Angel,
- réunion de clôture, le jeudi 17 septembre de 18 h à 20 h, à Saint-Victor

Des questions pourront être adressées à la commission d'enquête via le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation.

À l'issue de la consultation du public :

Dans un délai de 3 semaines suivant la clôture de la consultation, un rapport sera établi par la commission d'enquête. Le rapport, assorti de conclusions motivées, sera rendu public sur le site dédié à la consultation au plus tard à la date de décision du Préfet et ce pendant une durée de un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus, est le Préfet de l'Allier.

SAB Energies Renouvelables

Parc Atlantis
2 rue Vasco de Gama
Bat D 4e étage
44800 St Herblain



CONFIDENTIEL – SECRET DES AFFAIRES – À l'attention exclusive de M. DUGNE, Président de la Commission d'Enquête – Projet Éolien d'Auzelon

OBJET : Observation confidentielle – Enquête publique unique – Projet éolien « d'Auzelon » (Dossier n° 7363) – **Contestation de la maîtrise foncière exclusive du pétitionnaire.**

Avertissement préalable : Ce document contient des informations relevant du secret des affaires et de la stratégie commerciale de notre entreprise. Il est transmis au Commissaire Enquêteur à des fins d'analyse de la régularité du dossier, mais n'est pas destiné à être publié sur le registre numérique accessible au public, afin de ne pas interférer avec la sérénité des débats ou d'alimenter des contestations tierces opportunistes.

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

En ma qualité de Responsable de la société SAB Energies Renouvelables je me rapproche de vous dans le cadre de l'enquête publique en cours concernant le projet éolien « d'Auzelon » porté par la société Boralex.

Par la présente, je souhaite formellement porter à votre connaissance un **vice substantiel de régularité** touchant le dossier soumis à votre examen, relatif à la **maîtrise foncière** du pétitionnaire.

En effet, la société pétitionnaire a inclus dans son périmètre d'implantation le projet d'implantation de turbines et de poste de livraison sur la parcelle suivante :

- **Section :** ZA
- **Numéro :** 66
- **Commune :** Saint-Angel

Or, la société notre société dispose sur cette même parcelle d'un titre juridique régulier, exclusif et en cours de validité, promesse de bail emphytéotique signé en 2021 soit **antérieurement** aux démarches du pétitionnaire actuel. Vous trouverez la copie de ce titre jointe en annexe de ce pli. La société SAB Energies Renouvelables s'étant régulièrement substituée à la société INERSYS en vertu d'un contrat cadre de développement. Cette promesse a été signée avec feu Mr Meunier dont la veuve Mme Ragon est aujourd'hui propriétaire.

Le code de l'environnement et la jurisprudence administrative rappellent de manière constante que le pétitionnaire d'une demande d'autorisation environnementale doit justifier d'une maîtrise foncière régulière pour purger le droit des tiers. En l'espèce, le pétitionnaire actuel ne

SAB Energies Renouvelables SAS
Capital Social 20 000€
RCS Nantes 848 133 468 00027
FR12848133468

Banque : CIC EST
IBAN : FR 76 3008 7330 8500 0202 0980 175
BIC : CMCIFRPP

<http://www.sab-enr.fr/>
info@sab-enr.fr

SAB Energies Renouvelables

Parc Atlantis
2 rue Vasco de Gama
Bat D 4e étage
44800 St Herblain



dispose pas de la jouissance exclusive nécessaire pour mener à bien son projet sur cette parcelle, notre titre juridique faisant obstacle à l'exercice de ses droits.

Les démarches amiables engagées pour clarifier cette situation de superposition foncière n'ayant pas abouti à ce jour, nous vous transmettons ces éléments afin de régulariser la situation de cette parcelle. Le maintien de celle-ci dans le périmètre actuel fait l'objet d'une contestation de notre part, notre titre juridique préexistant faisant obstacle aux droits revendiqués par le pétitionnaire.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir :

1. Acter l'existence de ce litige foncier et le défaut de maîtrise foncière du pétitionnaire sur la parcelle mentionnée.
2. Intégrer cette réserve majeure dans vos conclusions,
3. Traiter le présent courrier ainsi que ses pièces jointes avec la confidentialité requise par le secret des affaires, en les excluant de toute publication brute sur le site internet de l'enquête publique.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout échange complémentaire ou pour vous présenter les originaux de nos titres fonciers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de ma considération distinguée.

Frédérique Ann LABEEUW

SAB Energies Renouvelables SAS
Capital Social 20 000€
RCS Nantes 848 133 468 00027
FR12848133468

Banque : CIC EST
IBAN : FR 76 3008 7330 8500 0202 0980 175
BIC : CMCIFRPP

<http://www.sab-enr.fr/>
info@sab-enr.fr

PROJET EOLIEN

REUNION PUBLIQUE

L'enquête publique concernant le projet Eolien (St-Angel/St-Victor) est en-cours. Afin d'échanger sur ce projet,
Le Conseil Municipal et moi-même vous invitons :

Le Vendredi 11 Septembre – 18h00

Maison des Associations

Stade Jules Vénuat

Lionel Brocard, Maire et son Conseil Municipal

INFORMATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal et moi-même faisons suite à la réunion publique à Verneix sur le projet Éolien d'Auzelon, vous étiez une cinquantaine de personnes, exclusivement opposés au projet. Nous vous avons informé et indiqué les échéances à court terme, notamment de l'enquête publique en-cours et de la méthode à appliquer afin d'exprimer de façon constructive votre opposition à ce projet et leurs raisons.

Nous vous rappelons ici le lien internet pour rédiger vos contributions ;

<https://www.registre-dematerialise.fr/7363>

Pour ceux qui ont besoin d'aide tant sur la méthode que sur le fonds, nous mettons en place également dès lundi 21 Septembre de 17h à 19h une permanence en Mairie afin de vous aider à exprimer vos avis sur le registre dématérialisé de l'enquête publique, ainsi que les dates suivantes ;

Vendredi 25 Septembre, et 2 Octobre de 17h à 19h

Lundi 28 Septembre de 17h à 19h - Jeudi 1^{er} Octobre de 14h à 16h

Il est très important que chacun s'exprime sur ce registre

À votre écoute, Le Conseil Municipal de Verneix

NOUVEAU à VERNEIX

Votre Commune est désormais sur le réseau

Facebook

Suivez l'actualité locale